

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 16 JANVIER 2019**

A 20H00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 Janvier 2019 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent(e) excusé(e)</b> <b>(si pouvoir préciser le nom du mandataire)</b>
Bazire Marielle			
Caquineau Patrick			
Cardin David			
Cauneau-Vignes Laurence			x
Deborde Bruno			x
Gatineau Dominique			
Girard Patrice			x
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien			
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam			
Naudon Brigitte			<i>PROCURATION A JOEL GIRAUD</i>
Pizon Joël			
Peuaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 décembre 2018.
- Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

- 2019 01 01 Délibération pour valider l'avant-projet définitif et le plan de financement et solliciter des subventions pour la réalisation du nouveau franchissement de la Vendée
- 2019 01 02 Délibération pour la signature d'une convention pour la mise à disposition par la maison des communes d'un charge d'inspection en santé et sécurité au travail
- 2019 01 03 Renouvellement du contrat relatif à la prestation pressing

---

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur LEFRERE Aurélien est désigné secrétaire de séance**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 décembre 2018**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2018

**AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter l'ajout du point suivant à l'ordre du jour

**2019 01 04 Signature d'une convention avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité**

Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

---

**DELIBERATIONS**

<b>2019 01 01 Délibération pour valider l'avant-projet définitif et le plan de financement et solliciter des subventions pour la réalisation du nouveau franchissement de la Vendée</b>
---

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vue de la réalisation d'un nouveau franchissement de la Vendée et la réparation du pont de pierre, Monsieur le Maire présente au conseil l'avant-projet définitif établi par le bureau d'Etudes ARTELIA, qui comprend :

- Un rapport du bureau d'Etudes ARTELIA (contraintes, analyses, solution retenue, méthodologie, calage financier et investigations complémentaires à effectuer)
- Une notice architecturale
- Les estimations du nouveau pont et du pont maçonné et une estimation globale
- Le planning des travaux

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 16 JANVIER 2019**

**ESTIMATION GLOBALE**

DESIGNATION	TOTAL HT EN €
<b>NOUVEL OUVRAGE</b>	
en poutrelles enrobées	1 007 838.72
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 007 838.72</b>
<b>REPARATION PONT MACONNE</b>	
Réparation du pont maçonné et dalle de répartition	55 550.00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>55 550.00</b>
<b>RACCORDEMENT ROUTIER</b>	
Raccordement routier	359 400.80
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>359 400.80</b>
<b>COUTS ANNEXES</b>	
Maitrise d'œuvre	87 465.00
CSPS	5 000.00
Géotechnicien	14 230.00
Contrôle extérieur travaux	9 900.00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>116 595.00</b>
<b>COUT TOTAL DU PROJET</b>	
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 539 384.52</b>
TVA 20%	307 876.90
<b>Total TTC</b>	<b>1 847 261.42</b>

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la réalisation de ce projet, la commune peut prétendre à des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

**Il présente ensuite au conseil le plan de financement**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**REALISATION D'UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDEE ET REPARATION DU PONT DE PIERRE**

**DEPENSES**

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT EN €
NOUVEL OUVRAGE	1 007 838.72
REPARATION PONT DE PIERRE	55 550.00
RACCORDEMENT ROUTIER	359 400.80
COUTS ANNEXES	116 595.00
<b>COUT TOTAL</b>	<b>1 539 384.52</b>

**RECETTES**

FINANCEURS	FINANCEMENT	MONTANT HT EN €	% / projet
<b>ETAT</b>	DETR/DSIL	300 000.00	Soit environ <b>19.49 %</b> du <b>cout total du projet</b> (1 539 384.52€)
<b>REGION PAYS DE LA LOIRE</b>	PACTE DE RURALITE	100 000.00	Soit environ <b>24.10 %</b> des dépenses de <b>Raccordements routiers et réparation de l'ouvrage maçonné</b> (55 550 + 359 400.80 = 414 950.80€)
	CONTRAT TERRITOIRE	204 855.00	Soit environ <b>20.32%</b> des dépenses du <b>Pont neuf</b> (1 007 838.72€)
<b>DEPARTEMENT DE LA VENDEE</b>	VOIRIE MARAIS	10 000.00	Soit environ <b>2.78 %</b> du <b>Raccordements routiers</b> (359 400.80)
	CONTRAT VENDEE TERRITOIRE	80 880. 00	Soit environ <b>5.25%</b> du <b>cout total du projet</b> (1 539 384.52)
	AUTRE FINANCEMENT DU DEPARTEMENT	219 120.00	Soit environ <b>14.23%</b> du <b>cout total du projet</b> (1 539 384.52)
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>914 855.00</b>	Soit environ <b>59.42%</b> du <b>cout total du projet</b> (1 539 384.52)
<b>COMMUNE</b>	AUTOFINANCEMENT /EMPRUNT	624 529.52	Soit environ <b>40.57 %</b> du <b>cout total du projet</b> (1 539 384.52)

**Monsieur le Maire demande au conseil :**

- D'approuver la réalisation du projet et de valider l'avant-projet définitif et le plan de financement présentés ci-dessus
- De l'autoriser à solliciter, auprès de l'Etat, de la Région et du Département les subventions mentionnées dans le plan de financement
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec ce dossier

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE**

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 16 JANVIER 2019**

- **APPROUVE** la réalisation du projet exposé ci-dessus, pour un montant total prévisionnel de : **1 539 384.52€ HT – 1 847 261.42 € TTC**
- **VALIDE** l'avant-projet présenté
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus, auprès de :
  - L'Etat
  - La Région des Pays de La Loire
  - Le Département de La Vendée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2019 01 02 Délibération pour la signature d'une convention pour la mise à disposition par la maison des communes d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail**

**Rapporteur Monsieur le MAIRE**

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics de désigner, en complément de l'Assistant de Prévention et du Conseiller de Prévention, un Agent Chargé **d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité dont les objectifs sont les suivants** (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

1. Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.
2. Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure pour répondre aux obligations réglementaires afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail en lien avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention.
3. En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale en lien avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions.
4. Assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Cette mission sera menée en collaboration avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention concerné. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires.
5. Sur demande du conseiller de prévention, donner un avis sur la conformité réglementaire des règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, ...).
6. Être informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage.
7. Intervenir sur demande des représentants titulaires du CHSCT sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée propose **la mise à disposition de l'ACFI via une convention financée par la cotisation additionnelle. Sur le fondement de cette convention, une mission complémentaire de contrôle réglementaire** des activités et des lieux de travail **peut être demandée par l'autorité territoriale périodiquement**. Dans ce cadre, **l'intervention du Centre de Gestion sera facturée** sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition (**2019 : 380 € par jour et 215 € la demi-journée**).

**COMPTE RENDU  
SÉANCE DU 16 JANVIER 2019**

\*\*\*\*\*

VU la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction **publique** territoriale, et notamment son article 25 ;

VU le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;

VU la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

Vu le projet de convention relative à la mise à disposition par le centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT que la mission d'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection peut être assurée directement par un agent désigné à cet effet en interne, autre que l'Assistant ou le Conseiller de Prévention, et ayant suivi une formation spécifique, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette mise à disposition ;

CONSIDÉRANT que la structuration du réseau de prévention définie par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée préconise aux conseils municipaux de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour une mise à disposition d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- **ACCEPTE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en santé et sécurité du travail, via une convention financée par la cotisation additionnelle ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune ou communauté de communes et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.**

<b>2019 01 03</b>	<b>Renouvellement du contrat relatif à la prestation pressing</b>
-------------------	---

**RAPPORTEUR : Laurence DESCAMPS**

Monsieur le Maire demande au conseil bien vouloir renouveler le contrat passé avec l'entreprise C2 K pour le nettoyage des draps et des torchons de l'école.

***Pour mémoire***

Draps housse lit enfant et torchons école

Enlèvement le vendredi matin et retour 15 jours après

Forfait 34€ TTC par dépôt

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

- **ACCEPTE de reconduire le contrat pour l'année scolaire 2018/2019**
- **DECIDE que ce contrat sera renouvelable une fois par tacite reconduction pour l'année scolaire 2019/2020**
- **AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.**

**2019 01 04 Convention avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité**

**Rapporteur Laurence DESCAMPS**

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, la commune a signé en 2017 une convention avec le représentant de l'Etat afin de télétransmettre les actes budgétaires et réglementaires (budget, délibérations, arrêtés) au contrôle de légalité.

Avec la dématérialisation des marchés publics obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, il est à présent possible de télétransmettre également les actes de commande publique.

Pour cela il convient de signer une convention avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire demande au conseil

- L'accord pour adhérer à la télétransmission des actes de commande publique (actes concernés : les marchés publics et accords-cadres dont le montant global dépasse 209 000 €HT, les avenants des marchés transmissibles, les contrats de concession de service public et les concessions d'aménagement accompagnés des pièces de procédure, les avenants des contrats de concession)
- L'autorisation de signer la convention avec Monsieur le Préfet

**Après avoir ouïe l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE**

- **ACCEPTÉ d'adhérer à la télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité.**
- **AUTORISE le Maire à signer une convention avec Monsieur le Préfet, pour la transmission dématérialisée des actes de commande publique.**

---

**QUESTIONS DIVERSES**

- **PONT**

Etude hydraulique : pas d'impact significatif pour le bureau d'étude Artélia, donc pas de mesure compensatoire. Document à transmettre au SMVSA et aux services de la DDTM pour validation

Monsieur le Maire présente un devis du SYDEV pour l'enfouissement des réseaux dans la structure du pont : reste à charge pour la commune 20 356€

Monsieur le Maire propose d'interroger le Sydev sur une éventuelle prise en charge des frais par le Sydev

Il est projeté de relier les deux communes historiques par la création d'une piste cyclable et piétonne le long de la route reliant les communes historiques de Chaix et d'Auzay

- **STATION EPURATION**

Une réunion se tiendra le 22 janvier avec tous les services concernés dont l'agence de l'eau, pour l'octroi d'une subvention.

Nouvelle station : pour l'instant aucune solution n'est retenue pour la liaison entre le poste de refoulement et le futur équipement car nous sommes toujours en attente de faisabilité de fonçage pour le passage en propriété privée.

Des investigations complémentaires vont être effectuées, pour la recherche d'emplacement des réseaux, sur 160m rue du lavoir du poste de refoulement au 2<sup>ème</sup> portail de la propriété de M. et Mme D'ARGENCE

- **VOIRIE**

Monsieur CAQUINEAU rend compte des travaux de la commission voirie qui s'est tenue le 14 janvier. Un recensement des travaux de voirie a été réalisé. Les travaux retenus pour 2019 seront réalisés en fonction des devis.

L'an dernier le montant des travaux de voirie s'élevait à 91 603 €.

La subvention allouée par le Département de 25 480 € pour l'ensemble des travaux réalisés sur 3 ans a été utilisée en 2018. Nous ne pourrions donc pas prétendre à une aide en 2019 et en 2020

Monsieur le Maire interrogera le cabinet VERONNEAU pour connaître les honoraires et éventuellement demander un chiffrage des travaux envisagés.

- **CHAUFFAGE RESTAURANT SCOLAIRE DE CHAIX**

Monsieur Pizon a contacté l'entreprise CARRE pour la réparation d'un radiateur au restaurant scolaire de Chaix.

Intervention prévue lundi 21 à 8h15

- **DEVIS TOITURE EGLISE D'AUZAY**

Monsieur PIZON relance l'entreprise Franck VINCENT chargée de réaliser le devis

- **COLLECTE DE PAPIER**

Prêt des camions le 2 février pour la collecte de papier pour l'amicale laïque

- **GRAND DEBAT NATIONAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF relatif à la mise en place du cahier de doléances et de propositions.

1 cahier sera mis à disposition à l'accueil de chaque Mairie à compter du 21 janvier jusqu'au 15 mars-4 grands thèmes pourront être abordés.

Aucun débat ne sera organisé sur la commune

- **ATELIERS THEMATIQUES PLH**

Réunions des 24 et 25 janvier

Mme Mallard et Monsieur le Maire se répartiront la participation aux ateliers

- **PIEGEAGE DE RAGONDINS**

Monsieur le Maire présente le devis de POLLENIZ (FDGDON)

751.57 pour 3 ragondins

Refusé

Monsieur GATINEAU souhaite qu'un mail soit adressé au FDGDON pour les informer du refus.

- **CONFERENCE-DEBAT SUR LE THEME JEUNESSE ET ARMEE- A Bel Air – organisée par le Lions Club et le Rotary Club**  
25 janvier 2019 à 20h30

- **INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Michel HERAUD rend compte

Dysfonctionnement dans la distribution du magazine de la communauté de communes

Une nouvelle distribution est programmée

**Projet de Territoire**

Présentation des différentes fiches projet

- Renforcer la cohésion territoriale
- Accentuer l'effort en faveur du développement économique
- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Conforter l'attractivité résidentielle

- **REPAS MUNICIPAL**

Date retenue : 22 Février

L'invitation sera transmise à l'ensemble du personnel

- **TRANSPORT SCOLAIRE**

Le transport scolaire sera gratuit pour l'année scolaire 2018/2019, contrairement à ce qui avait été annoncé par la Région.

**FIN DE REUNION 22H50**